



Centenaire de l'Armistice de 1918 Cruseilles les 9, 10 et 11 novembre 2018

*Chaque matin qui se lève ne suffit pas à nous faire oublier
« tous ceux qui sont revenus l'esprit tourmenté, la gueule cassée, le corps brisé,
silencieux sur les maux endurés » et toutes les familles disloquées.*



« Ceux qui oublient le passé se condamnent à le revivre » Georges Santayana

Depuis ce printemps, une commission travaille assidument à la mise sur pied d'un programme d'événements dignes de commémorer comme il se doit le centenaire de l'armistice de 1918 et d'honorer la mémoire des innombrables victimes de la première guerre mondiale. Vous découvrirez ci-dessous, le détail des manifestations prévues les 9, 10 et 11 novembre.

Votre participation nombreuse sera le meilleur témoignage de votre attachement à promouvoir à nos côtés la paix, la fraternité et la réconciliation des peuples pour que plus jamais l'humanité ne soit confrontée à une telle horreur.

Michèle Traon, pour le groupe de travail

- **Vendredi 9 novembre 2018**, à l'auditorium du collège Louis Armand
 - 20h00 : Présentation des dessins de guerre de Gimel, commentés par son fils avec des collégiens qui présenteront le travail qu'ils ont effectué sur ce sujet,
- **Samedi 10 novembre 2018**, à l'auditorium du collège Louis Armand
 - 15h00 : Présentation de photos prises sur des champs de bataille durant la guerre commentées par Maurice Sublet,
 - 18h30 : Concert lyrique basé sur des morceaux composés pendant la guerre,
- **Dimanche 11 novembre 2018**
 - 10h00 : Cérémonie religieuse,
 - 11h00 : Les cloches sonnent pendant 11 minutes durant le cortège officiel entre église et le monument aux Morts,
 - 11h12 : Commémoration traditionnelle au monument aux Morts (*en présence de militaires réservistes étrangers*)
Inauguration du nouveau bas relief du Monument aux Morts, accompagné par les chants des écoliers (*arborant une écharpe blanche avec une colombe de la paix*), suivi par un lâché de 100 ballons blancs ornés d'une colombe de la paix,
- **En clôture de cette cérémonie** : Vin d'honneur au restaurant scolaire des Ébeaux.

Mairie de Cruseilles

35, place de la Mairie
74350 Cruseilles

Tél. : 04 50 32 10 33

mairie@cruseilles.fr
www.cruseilles.fr

Bulletin n° 28
Septembre
Octobre
2018

...Adieu à notre plus jeune élu, Romain BOUCHET ...

Discours de Monsieur le Maire à l'église lundi 30 juillet 2018

Oui Romain, cher Romain, très cher Romain

Que t'arrive -t-il ? Que nous arrive t-il à nous tous, tes amis, tes proches, ta famille ? Jeudi matin, la foudre s'est abattue sur Cruseilles à l'annonce de ton décès et depuis nous sommes tous en état de sidération. ...

Non pas toi Romain, pas si jeune, pas si brutalement, pas si injustement ... Nous allons devoir faire sans toi au sein du Conseil municipal et des différentes commissions dans lesquelles tu étais très impliqué et pour lesquelles tes avis étaient précieux et pertinents.

En 2014, nous étions particulièrement heureux de t'accueillir dans notre équipe car, à , tout juste 26 ans tu en étais le plus jeune et représentais donc la jeunesse et l'avenir ; nous souhaitions te préparer à participer, à prendre le relai et à assumer la continuité pour les générations futures. Mais outre ta jeunesse, ta place était prépondérante de part ta profession et ta représentation du monde agricole auquel tu étais si attaché. Et surtout nous avons décelé en toi, un jeune engagé mais d'abord à l'écoute et animé par l'envie de progresser, de construire, d'aller de l'avant en trouvant et mettant en œuvre des solutions réalistes et non pas enfermées dans la contestation ou l'exigence auprès des autres. Tu t'impliquais personnellement et prenais des initiatives et même parfois des risques si tu pensais cela justifié. C'est dans cet esprit et je ne citerai que cet exemple, que tu nous a proposé de faire renaître le Comice agricole, événement d'importance pour Cruseilles, et que

nous entendons pérenniser pour l'image de l'agriculture et pour le dynamisme de notre territoire.

Nul doute qu'une pensée te sera réservée lors de la prochaine édition qui te sera dédiée, et dont tu seras si cruellement absent.

Mais, ce qui nous aura le plus attiré chez toi, c'est ta personnalité et surtout ce qui t'est unanimement reconnu, ta gentillesse. Oui, tous les messages que nous

recevons font état du gentil garçon que tu étais et ceci dans le sens le plus noble de l'expression : à l'écoute, je l'ai déjà dit, calme, posé, disponible, serviable ... et je pourrai rajouter encore de nombreux qualificatifs positifs à cette longue liste; tout cela sans la moindre faiblesse, car tu avais aussi ton caractère et une vraie force de conviction. Parfois, il ne fallait pas trop te chatouiller ! Alors, oui pour nous tu représentais l'avenir, avenir que nous voulions préparer ensemble. Le sort en a décidé autrement, c'est pourquoï aujourd'hui, nous pleurons.

Adieu ROMAIN



Extraits du compte - rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2018

Modification simplifiée du PLU n°1 : modalités de mise à disposition du public.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que la délibération n° 2016/93 du 13/10/16 approuvant la révision du plan local d'urbanisme a fait l'objet d'un recours contentieux exercé par M. le Préfet de Haute-Savoie. Suite aux discussions engagées avec ce dernier et les services de l'État, le Conseil municipal a adopté par délibération n° 2017/64 du 3/7/17 l'abrogation partielle la délibération de 2016, notamment :

- en retirant de la zone U au profit de la zone A des parcelles situées sur les lieux-dits « Le Noirret », « Pesse-Veille » et « Chez Vaudey » pour un total de 9 500 m² ;

- en modifiant les dispositions du règlement écrit relatif à la zone N dans son article 2 en remplaçant la notion de « volume existant » par « la surface de plancher de l'habitation existante ».

Il est rappelé que suite à cette abrogation partielle, le désistement du Préfet a été acté par ordonnance du Tribunal Administratif le 15 septembre 2017.

Considérant d'une part la nécessité d'adapter le règlement écrit et graphique du PLU en vigueur ainsi que les ajustements nécessaires dans le rapport de présentation au vu

des modalités de cette abrogation partielle ;

Considérant d'autre part la nécessité, après plusieurs mois de fonctionnement du PLU révisé, de corriger des erreurs matérielles et de mettre à jour les servitudes d'utilité publique qui ont évolué depuis l'approbation de la révision du PLU ;

Considérant que ces points justifient que le PLU fasse l'objet de modifications mineures n'ayant pas pour effet :

- ni de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- ni de diminuer ces possibilités de construire ;
- ni de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

M. le Maire précise que le projet de modification doit être notifié aux Personnes Publiques Associées, puis mis à disposition du public pendant un mois, complété des avis de l'État et des personnes publiques associées. Les modalités de disposition doivent être précisées par le Conseil et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition. Le bilan de cette mise à disposition sera présenté au Conseil qui sera amené à délibérer sur l'adoption du projet de modification.

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de mise à disposition du projet

conformément à l'art L 153-47 du code de l'urbanisme ;

M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir accepter le lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU et de fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée au public comme suit :

- mise à disposition du projet au public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 15 octobre au 15 novembre 2018.

- affichage de l'avis de mise à disposition du public précisant l'objet, le lieu et les heures où le public pourra faire ses observations : en mairie, sur les lieux-dits, sur le site internet de la mairie avec consultation du dossier sur le site internet de la mairie et publication de cet avis dans le Dauphiné Libéré et le Messenger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local de l'urbanisme.

Lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU : projet d'aménagement d'équipements publics et d'intérêt collectif

M. le Maire expose aux membres du Conseil que les services techniques de la commune, auparavant répartis dans différents locaux non adaptés, sont

installés de façon provisoire dans le local appartenant à la société C'Pro situé route d'Annecy depuis mars 2018. Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir disposer d'un local permanent pour accueillir les services techniques, ce projet est à l'étude depuis plusieurs années maintenant, il semble opportun de prévoir sa mise en œuvre au regard de son intérêt général. Plusieurs sites d'accueil potentiels ont été envisagés et c'est finalement le site localisé au lieu-dit « La Combe à Glienz » qui a été retenu. M. le Maire souligne les différents atouts de ce site et notamment la maîtrise foncière par la Commune (la commune est propriétaire des parcelles D 4202 et D 4216) ainsi que le fait d'être composée d'une plateforme déjà viabilisée d'une superficie totale suffisante pour la mise en œuvre de ce projet (environ 8 000 m²) et comporte une voie d'accès. Par ailleurs, deux autres projets d'intérêt général sont actuellement nécessaires sur le territoire de la commune et sont notamment à l'étude : l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage, et d'un nouveau centre de tri postal.

L'emplacement des parcelles D 4202 et D 4216 bénéficiant de l'ensemble des critères nécessaires à l'implantation de ces projets, un projet d'aménagement global pour l'ensemble du site est en cours d'élaboration.

Les deux parcelles susvisées se situent en zone Ne « Secteur naturel pour aménagements légers à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif » du PLU et la parcelle D 4216 est concernée par la zone STECAL (Secteur de Taille et de Capacité Limitées) n°5 : « aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voya-

ge ». Le règlement du PLU prévoit pour le STECAL n°5 : « les constructions et installations à vocation de locaux techniques et sanitaires destinés à l'accueil des gens du voyage, dans la limite de 50 m² d'emprise au sol à l'échéance du PLU. »

Au vu du règlement graphique et écrit actuel, les dispositions ne permettent pas en l'état l'implantation du projet d'aménagement d'intérêt général, présenté ci-dessus.

Procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU :

Lorsqu'un projet, incompatible avec le document d'urbanisme en vigueur, revêt un caractère d'intérêt général, la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme a la possibilité de se prononcer sur l'intérêt général du projet et ainsi de mettre en compatibilité son document d'urbanisme. Cette procédure dite de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme est régie par les articles L153-54 à L153-59 et articles R153-15 à R153-17 du code de l'urbanisme.

Considérant que le projet d'aménagement en vue d'implantation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif revêt un caractère d'intérêt général ; que le PLU en vigueur nécessite d'évoluer pour permettre la réalisation du projet ;

M. le Maire informe les membres du conseil de sa volonté d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de la volonté de d'engager une telle procédure .

Création d'un poste permanent aux services techniques : contrôleur de travaux voirie-réseaux-bâtiments.

M. le Maire explique au Conseil que des mouvements de personnel sont en cours au sein de l'équipe technique. En effet, un des agents actuellement en poste fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2019 et est actuellement indisponible. Par conséquent, il manque un agent au sein de l'équipe technique. Afin d'anticiper ce départ et de renforcer l'équipe, l'organisation du service a été repensée. L'objectif consiste à créer un poste intermédiaire entre le Directeur des Services Techniques et l'équipe comme « relais » mais aussi de confier une partie des missions assumées par le responsable du service. Les missions principales envisagées pour ce poste sont les suivantes : *Contrôle des travaux voirie/bâtiments, suivi de la gestion et de la réglementation du domaine public et encadrement de l'équipe technique.*

Par conséquent, il est proposé au Conseil de créer un poste à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal OU un poste au grade de technicien territorial en fonction des candidatures reçues. Il est précisé que le poste d'Agent de maîtrise principal, occupé jusqu'au 1^{er} février 2019 sera supprimé à cette date. Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire saisi le 28 août 2018,

Le Conseil après en avoir délibéré crée au 1/9/18 ce poste à temps complet et supprime au 1/2/19 un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Désaffectation et aliénation de trois chemins ruraux

M. le Maire rappelle que le conseil a autorisé par délibération n°2016/106 en date du 24/11/16 l'ouverture d'enquête publique de désaffectation de chemins ruraux en vue de la régularisation foncière liée au classement de voirie. Par arrêté n° 2018/36 en date du 21/6/18 M. le Maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation de trois chemins ruraux « *Chez Vaudey* », « *Crêt de la Côte aux Rossettes* », et « *Les Bains* ».

Cette enquête publique s'est déroulée du 16 au 30/7/18 et a permis de recueillir deux observations. *Le rapport du commissaire-enquêteur est joint à la note de synthèse.*

Au vu des résultats de l'enquête publique, Mme Chantal CIUTAD, commissaire-enquêteur, a émis un avis favorable à leur aliénation, assorti de deux recommandations :

- *La prise en compte des servitudes nécessaires aux réseaux publics existants ou à créer sur l'emprise des chemins concernés,*

- *L'acquisition et l'incorporation dans la voirie communale de la nouvelle voie créée par les propriétaires du lieu-dit « Chez Vaudey ».*

Conformément aux conclusions du commissaire-enquêteur, les différents services gestionnaires des réseaux ont été consultés. Il en résulte que seul le chemin « Crêt de la côte aux Rossettes » est concerné par la présence du réseau des

eaux usées et de réseaux appartenant à ENEDIS. Il est précisé que les futurs acquéreurs seront informés de la présence des réseaux et de l'inscription de servitudes dans l'acte notarié correspondant.

Concernant l'acquisition de la voirie privée, un accord a été convenu avec les propriétaires. Le projet d'acquisition sera proposé au Conseil après finalisation de la cession du chemin rural. Au vu des avis domaniaux sur la valeur vénale des chemins susvisés et des emprises définies par le géomètre Nachon, Mr le Maire propose la cession des chemins ruraux comme suit :

- *Le chemin « Chez Vaudey » à 1,20 € / m², pour une emprise globale de 223 m²,*

- Le chemin « **Crêt de la Côte aux Rossettes** » à 0.50 € le m² en zone N et 85 € le m² en zone UH, pour une emprise globale de 232 m²,
- Le chemin « **Les Bains** » à 0.50 € le m², pour une emprise globale de 416 m².

Considérant

- que les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté la volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin,
- que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir les chemins concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de la désaffectation des chemins ruraux et de la suite de la procédure.

Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT)

M. le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, un projet éducatif territorial (PEDT) « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ». Pour rappel, la mise en place d'un PEDT sur la commune de Cruseilles a

été précédée d'un projet éducatif local (PEL) existant depuis 2008. Depuis la rentrée scolaire 2018, les PEDT peuvent intégrer un projet d'accueil périscolaire spécifique pour la journée du mercredi, dans le cadre d'un partenariat avec les services de l'Etat. En effet, avec le passage à la semaine de quatre jours, une réflexion à l'échelle nationale a été menée pour la gestion par les communes de l'accueil du mercredi matin, et plus globalement de l'accueil périscolaire. L'offre éducative de qualité devant aussi concerner le mercredi, le Ministère de l'éducation nationale a souhaité proposer aux communes en charge du périscolaire de signer un projet éducatif de territoire (PEDT) labellisé **Plan mercredi**. Les communes adhérant à cette charte doivent assurer la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veiller, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires. La place du mercredi, en tant qu'espace de loisirs éducatif, doit notamment y être intégrée comme un temps de relâche dans la semaine permettant sur la totalité de la semaine de veiller au respect des rythmes de vie des enfants, de leurs envies et de leur état de fatigue. La charte qualité du **Plan Mercredi** qui est mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2018 conforte la volonté de la Commune de maintenir des offres concernant les accueils de loisirs autour des axes :

-l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
-l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
-l'ancrage du projet dans le territoire,
-la qualité des activités.

Il est à noter que la mise en œuvre d'un **Plan Mercredi** permettra à la Commune de bénéficier d'une prestation de service pour son accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) bonifiée : pour rappel, la prestation de base ALSH s'élève actuellement à 0,54€ par heure et par enfant ; elle pourra être majorée de 0,46€ pour toutes les nouvelles heures réalisées à compter de la rentrée 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le PEDT labellisé Plan mercredi.

Acquisition de la parcelle B 2819 Lieu - dit « BECCON »

M. le Maire informe les membres du Conseil du projet de la CCPC d'implanter un conteneur semi-enterré d'ordures ménagères, sur la parcelle B 2819, en bordure de la route de Beccon. Il propose que la commune se porte acquéreur de cette parcelle de 8 m². Après concertation avec les propriétaires, l'acquisition est proposée au prix de 60 €/ m², soit un total de 480 €. Les frais de notaires induits par cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'acquisition de la dite parcelle.

... Pose de premières pierres ... École de Vovray-en Bornes, CLAÉ et Gymnase ...

1



La Communauté de Communes tenait à présenter 3 nouveaux chantiers sur notre territoire, à Vovray-en Bornes et à Cruseilles . Samedi 7 juillet, elle organisait la pose des premières pierres de ces chantiers, en présence de M. Le Préfet, de M. Le Sous-Préfet, M. Saddier, C. Pellevat, et de nombreux élus. Ainsi les chantiers de l'école de Vovray-Le Sappey (1) du pôle socio-éducatif dont le CLAÉ (2) et du gymnase (3) dont la salle socio-culturelle ont été à l'honneur. En attendant, les inaugurations

2



3



4

Déclarations d'urbanisme du 15 Juillet au 20 Septembre 2018

NOM	ADRESSE	OBJET
PERMIS DE CONSTRUIRE et PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS		
GASTAL Martin	33 Rue du Corbet	Travaux de ravalement de façade de la maison de Fésigny
ICADE PROMOTION	358 Rue des Frères	Démolition de 2 maisons existantes et construction d'un collectif de 35 logements
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ET COMMUNE	125 Rue des Prés Longs	Agrandissement école primaire + bibliothèque et construction d'un CLAE
GAEC LES CHATAIGNIERS	Les Croisnys - Ronzier	Construction d'un bâtiment agricole : stabulation pour vaches laitières et nurserie
DEMONT Gautier et DINH Hong	1034 Route du Suet	Construction d'une maison individuelle en ossature bois
JANNOT Daniel	1163 Route du Suet	Construction d'un auvent de stationnement
LEUTWYLER Laureen	Route du Noiret	Construction d'une maison individuelle avec garage

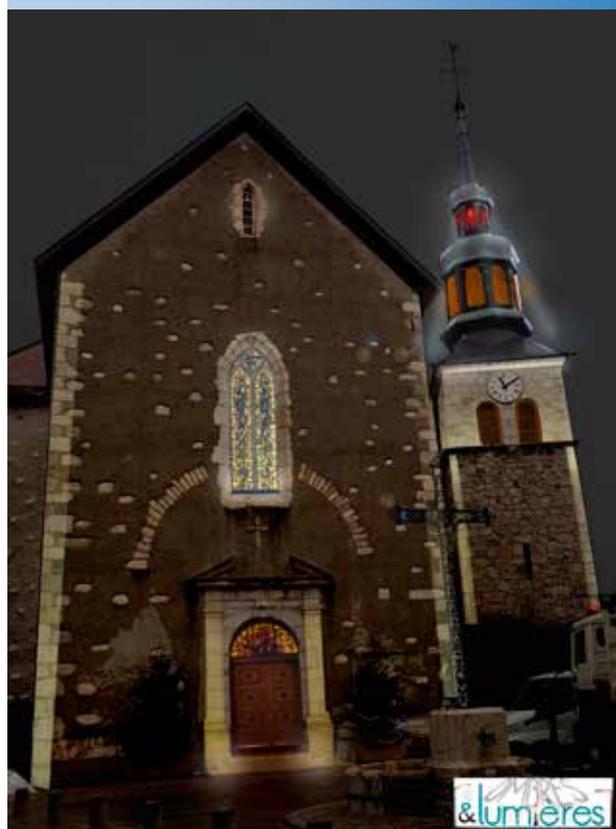
DÉCLARATIONS PRÉALABLES

BOUCHERIE DU SALEVE	163 Grand'Rue	Modification de façades et pose d'une porte automatique
DALLA MUTTA Claudie	249 Rue des Prés Longs	Division en vue de construire
BRAND Bernard	64 Rue des Prêtres	Pose d'une véranda
BOURDAIRE Bruno	1782 Route du Salève	Pose d'une clôture d'une hauteur de 1m40 sur un mur existante
HUMBERT Claudia	1933 Route du Salève	Local technique piscine
COP VERT pour M. GIEL Gérard	1192 Route du Suet	Installation de panneaux photovoltaïques
GAEC DU SOLEIL LEVANT	Le Suet	Aplanification du terrain pour exploitation mécanique
Sarl DETAILLE	363 Route d'Annecy	Modification de façades
ENEDIS	Les Grands Champs	Poste de transformation pour distribution électrique
CORBRAN Alexis	Les Follats	Piscine hors sol
CORBRAN Alexis	Les Follats	Clôture et portail
RAPHIN Jean-François	Lieu dit de Chez Malot	Modelage de terrain pour faciliter l'exploitation agricole en faveur d'une agriculture raisonnée

PERMIS DE DEMOLIR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES	125 Rue des Prés Longs	Démolition du préau et des toilettes de l'école élémentaire
----------------------------------------------	------------------------	-------------------------------------------------------------

Mise en valeur de l'Église



La Commune de CRUSEILLES a souhaité valoriser son patrimoine et animer le cœur de son Chef-Lieu en mettant en valeur l'Église Saint-Maurice par la lumière.

Le SYANE accompagne la commune dans ce projet et a mandaté le bureau d'études OMBRES ET LUMIERES pour concevoir cette mise en lumière.

Le concept d'éclairage retenu consiste à valoriser les éléments architecturaux remarquables par des touches de lumière subtiles.

La réflexion a été orientée sur des choix de tonalités de lumière et des optiques différenciées pour chaque élément qui sera révélé à la tombée de la nuit.

L'objectif est également de rendre visible ce patrimoine bâti à différentes échelles. En effet, la tour du clocher et la façade principale sont relativement enclavées et seulement visibles depuis le parvis.

Les effets lumineux définis sur la flèche et le fleuron de la tour visent à rendre visible et identifier cet ouvrage depuis les alentours de la commune tel un « phare ».

A une échelle proche au niveau du parvis, la façade principale est illuminée de façon très sobre afin de valoriser notamment les vitraux existants.

L'ensemble des matériels a été sélectionné pour sa qualité et son efficacité avec un bilan de puissance global de l'ordre de 650W.

Les abords sont également requalifiés par la mise en œuvre de luminaires esthétiques pour générer un éclairage d'ambiance chaleureux invitant le public à la ballade et la contemplation. La mise en lumière est prévue pour début décembre 2018.

... Notre Mairie ...

En 2014, la municipalité a décidé de réhabiliter la mairie de CRUSEILLES.

Le bâtiment construit en 1911 avait été inauguré en octobre 1912 et n'avait que très peu été modifié depuis : il ne permettait plus de répondre efficacement aux besoins des usagers et n'avait jamais été adapté aux évolutions de la commune au cours des dernières décennies.

Ce projet répondait ainsi aux besoins suivants :

- Mettre en application la loi du 11 Février 2005 relative à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Moderniser l'organisation des services, qui découlait de la configuration « historique » des locaux et ne permettait pas d'offrir un service public de « qualité » (notamment, manque de confidentialité, manque de lisibilité pour les différents usagers de la Mairie, problématiques d'accès, etc.),
- Accueillir dans de bonnes conditions les usagers, les mariages, les réunions du Conseil Municipal, les réunions de travail des élus par la répartition des espaces,
- Améliorer l'isolation des locaux (limitation des déperditions thermiques) et améliorer son confort thermique et hygrométrique notamment en toiture.

Le budget : 1,3 M€ HT de travaux hors équipements, mobilier, téléphonie

Subventions :

L'Etat : 148 700 € et la Région aurhalpine : 53 000 €.

Durée des travaux :

démarrage: *novembre 2016* - achèvement : *juin 2018*.

Les élus ont tout naturellement souhaité que la population de Cruseilles visite sa nouvelle « maison commune ».

Dimanche 2 septembre, les portes se sont ouvertes au public. Public venant probablement flâner au vide grenier ce jour-là. Avec satisfaction, vos élus ont accueilli des Cruseilliens et aussi des personnes des communes de la CCPC, de St Julien en Genevois, Annecy, Aviernois, Choisy Tous ont découvert les 3 niveaux du bâtiment : l'accueil et la salle consulaire, le service administratif et le service technique et urbanisme. Puis, place à l'inauguration et au baptême de la salle consulaire Bernard PELLARIN **vendredi 7 septembre 2018 à 11h**. De nombreuses personnalités étaient invitées dont le Président du Sénat Gérard LARCHER et l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Bernard ACCOYER, qui ont procédé après les discours, au baptême de la salle consulaire.

De beaux moments partagés avec vous pour notre Commune !



Bienvenue

Noémie FOURNIER BLANCHET
le 24 juillet 2018,
112 impasse des Roseaux

Mariages

Maxime DUPONT et Lorelei JAUNIN
le 26 mai 2018 à Viry

Sébastien DAZY et Elisabeth VéQUAUD
le 25 août 2018 à Cruseilles

Nicolas RUIZ et Mélanie FRADCOURT
le 18 août 2018 à Cruseilles

Yoan BADOCCI et Sarah TARCHOUNI
le 27 juillet 2018 à Cruseilles

Décès

Leszek LACH
le 12 août 2018 à 59 ans

Denisa BOJIC née VANTHOUROUT
le 5 août 2018 à 88 ans

Germaine COUTELLIER née MAULINI
le 28 juillet 2018 à 92 ans

Romain BOUCHET
le 25 juillet 2018 à 30 ans

Joseph BLIN
le 27 juillet 2018 à 67 ans

René ROBBAZ
le 14 août 2018 à 82 ans

Raymonde BAUDEVIN née ROULIN
le 19 août 2018 à 91 ans

Offre d'emploi

Dans le cadre des temps méridiens périscolaires, la Commune recrute des animateurs/animatrices.

Temps de travail hebdomadaire : Environ 8h30 de 11h20 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

Nature du contrat : Contractuel (le) de la fonction publique.

Missions : Accueil et encadrement des enfants en toute sécurité et proposer des jeux lors des pauses méridiennes

Contact : Service Enfance/Jeunesse : 04.50.64.55.39

Lettre du Petit Louis à ces grands parents

Mamie, papi

Cet été, je me suis vraiment bien amusé. Les animateurs de l'accueil de loisirs avait préparé pleins d'activités ! En juillet, j'ai été un pirate des mers et j'ai chassé des mammouths et en août je suis, même, allé dans l'espace avec tous mes animateurs.

C'était vraiment super, je me suis fait pleins de copains ! On a aussi fait plein de sorties, à la plage d'Excenevex, au parc des épouvantails, au musée de la préhistoire et on est même allé jusqu'au parc des oiseaux !

Regarde les photos à côté de ma lettre, peut être que vous arriverez à me trouver !

Bientôt, je reprends l'école, je suis un peu triste mais je suis content quand même car tous les matins et soirs, je vais aller au périscolaire pour faire, encore beaucoup d'activités !

A bientôt

Votre petit Louis



Vous êtes frontalier ? Déclarez vous auprès de votre employeur comme résident à Cruseilles !

Vous êtes titulaire d'un permis G :

Assurez vous que l'adresse sur votre permis de travail est bien à jour; si cela n'est pas le cas, il faut le signaler à l'Office cantonal de la Population .

Vous avez la nationalité suisse ou double nationale et travaillez dans le canton de Genève ?

Venez vous faire recenser à la mairie et assurez vous que votre adresse est bien à jour auprès de l'Office cantonal de la population sur ge.ch.

Si vous résidez à Cruseilles et non déclaré comme tel auprès de votre employeur, alors régularisez votre situation.

Sites de l'Office cantonal de la population : ge.ch/population ou demain.ge.ch/impot-source/qui-es-soumis-impot-source

... Zoom sur trois commerçantes ...

Rencontre avec Chrystel Buffard

« TRENTE SEPT METRE CARRÉ »



Cela fait douze ans que Chrystel BUFFARD est installée comme commerçante à Cruseilles. Elle avait à cœur d'ouvrir sa boutique dans son lieu de vie.

Jusqu'en mars 2016, elle avait repris la librairie de Jean Robert Lopez : « Images et lettres »

Face aux grandes structures franchisées, à internet, le livre était en perte de vitesse à la vente, la librairie exigeait un lourd stock pour satisfaire la clientèle lors des rentrées scolaires et des périodes de fêtes (Noël, fête des mères). Même si elle aimait beaucoup son travail et le contact avec la clientèle qu'elle avait su fidéliser, Chrystel a décidé, après mûres réflexions de changer de métier.

C'est ainsi que depuis le 2 mai 2016, **TRENTE SEPT METRE CARRÉ** a ouvert ses portes. Férie de décoration, c'était pour elle, une évidence de se lancer dans cette nouvelle aventure. Son magasin est ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h. Elle propose des objets de décoration, du linge de maison, des meubles. Le jeudi après-midi, étant seule à y

travailler, le magasin reste fermé. Elle le consacre à se rendre à domicile chez ses clients, en quête de conseils.

Depuis sa reconversion, sa petite entreprise est en progression. La clientèle s'élargit au-delà d'une clientèle locale et apprécie la qualité de ses produits. Si vous êtes curieux des nouveautés qu'elle suggère à la vente, n'hésitez pas à vous rendre sur facebook ou sur l'application instagram.

Cette année, pour les fêtes de Noël, elle organise un showroom sur deux jours dans un environnement différent (*lieu qui vous sera communiqué en temps utiles par mail et flyer*).

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas les dates retenues pour cet événement : **vendredi 9 novembre 2018 de 10 h à 20 h et le samedi 10 novembre 2018 de 10 h à 22 h.**

A l'avenir, elle projette de développer des soirées à thème « décoration à domicile ». Pour 2019, de nouveaux fournisseurs vont agrandir la gamme de ses produits. Bientôt, en plus de la décoration, vous pourrez acquérir diverses sortes de thés.

Nous souhaitons tous nos vœux mérités de réussite et de longévité à **TRENTE SEPT METRE CARRÉ**

Interview C. Challande



Rencontre avec Tèrese Marie Gaud

« TEMATISS »

Native de Cruseilles, Thérèse Marie Gaud, après avoir élevé ses 3 enfants, disposait de plus de temps pour elle et souhaitait créer sa propre affaire. Pendant deux ans, elle a géré un magasin de vaisselle, mobilier et décoration. Pour des raisons personnelles, elle a cessé cette activité pour aider son époux qui tenait la Brasserie Gaud - restaurant familial.



A la vente de cette brasserie, elle s'oriente vers une reconversion professionnelle et prépare un apprentissage de tisserande. Pendant quelques années, elle crée ses produits artisanaux à domicile. Elle les propose à la vente dans les marchés de créateurs, les expositions, les showrooms locaux.

Son rêve se réalise début mai 2018 par l'ouverture de son atelier-boutique dans le centre bourg de Cruseilles sous le nom de « TéMaTiss ». L'atelier est ouvert tous les matins à partir du mardi, de 9 h 15 à 12 h et le samedi de 9 h 15 à 12h et de 14 h 30 à 18 h. L'après-midi, elle le consacre à confectionner ses modèles. Cependant, si une personne est intéressée à entrer, elle l'accueillera avec plaisir.

Son but est de faire connaître cette profession artisanale ancienne, de développer une section d'enseignement personnalisé à l'initiation au tissage artisanal, d'organiser des journées portes ouvertes : la première va être proposée au public, le samedi 13 octobre 2018 de 10 heures à 18 heures.

Nous souhaitons tous nos vœux de réussite à Thérèse Marie et longue vie à sa boutique.



Née à Cruseilles, Coralie savait depuis des stages d'orientation suivis auprès de la Maison Familiale de la Balme de Sillingy que son avenir professionnel se dirigerait vers une activité manuelle et créative.



Elle débute un apprentissage durant 4 ans auprès de Mme et Mr Monnard, fleuristes à Cruseilles qu'elle réussit avec succès où elle alterne école et entreprise. Diplômée d'un CAP et d'un BP de fleuriste, elle intègre l'équipe des deux magasins comme employée pendant 6 ans.

Pendant ce temps, avec l'appui de ses patrons, elle conforte sa formation en apprenant la gestion d'une entreprise (stock, personnel), la fiscalité, les achats.

A 26 ans, une réelle opportunité s'offre à elle : le départ à la retraite de Mme et Mr Monnard, et de surcroît, pouvoir exercer son métier dans un entourage familial qu'elle connaît bien.

Elle devient alors chef d'entreprise de deux magasins. Cette benjamine pleine d'allant et de courage se lance dans cette aventure professionnelle avec en plus, la responsabilité de 3 postes salariés (dont 1 à mi-temps) et une apprentie.

Passionnée et décidée, elle aime le contact avec les autres. La population qui s'accroît, pas de concurrence directe en ville, ses créations florales originales et personnelles lui permettent de se développer de façon très satisfaisante.

Son avenir : continuer « à mener sa barque » en essayant de satisfaire au mieux la clientèle, en se dégageant un peu de temps pour pouvoir sur le plan personnel, fonder une famille.

Que pouvons-nous lui souhaiter ? Bon vent dans ses choix et pleine réussite dans ses projets.

Interview C. Challande



Merci à nos commerçantes de nous avoir accordés un peu de leur précieux temps et de s'être prêtés aux questions/réponses !

... Informations ... Informations ... Informations ...

Nouveau point de défibrillation

un défibrillateur accessible à tous au cabinet du Docteur Leloup Christian, 46 place de l'Église.
En cas d'arrêt cardiaque, il faut agir en moins de 4 minutes pour être efficace et avoir une chance de sauver une vie.

Jean Claude Carle et Sylviane Noël

Jean - Claude Carle a été élu sénateur de la Haute-Savoie le 24 septembre 1995, puis réélu les 26 septembre 2004 et 28 septembre 2014, il a mis fin à son mandat le 6 août 2018, après 23 ans passés à la Haute Assemblée, le Sénat. Sylviane NOEL deviendra la première sénatrice de la Haute-Savoie. Elle sera donc aux côtés de Cyril Pellevat et Loïc Hervé, pour défendre les intérêts des collectivités et de notre pays.

Vous voulez apprendre le français ou seulement vous perfectionner

Nous sommes 7 bénévoles, Simone Deborne, Danielle Roset, Marie- Germaine Bouchet , Chantal Vidal et Bérengère Pezzutto , le mardi de 9h à 10h15 , Andrée Raverdy et moi-même Rosie Germain le vendredi de 13h45 à 15h. Nous sommes prêtes à vous aider dans votre démarche, nous vous proposons, avec une méthode spécifique de Français langue étrangère, des discussions pour vous exprimer, du vocabulaire, de la grammaire, de la conjugaison en fonction de votre niveau et de vos attentes. Les cours sont gratuits, ils ont lieu dans le dernier « préfa » : à l'arrière du collège, 140 rue des Prés Longs à Cruseilles.

Rosie Germain - Tél : 04 50 44 14 42, ou la Mairie au 04 50 32 10 33

Vous souhaitez contacter le Comité des Fêtes de Cruseilles ? [Sa nouvelle adresse mail](mailto:comitedesfetescruseilles74350@gmail.com) : comitedesfetescruseilles74350@gmail.com

Tribune libre

Depuis de nombreux mois, une question est sur toutes les lèvres des Cruseillois : mais pourquoi tant de constructions sur notre commune en si peu de temps ? En effet, des immeubles se terminent tandis que d'autres sortent de terre et des panneaux de permis de construire avec des dizaines de logements à la clé fleurissent encore un peu partout. Pourquoi une telle frénésie « urbanistique » ? Tout simplement parce que la Municipalité en place a choisi, lors du dernier PLU, de débloquer immédiatement la quasi-totalité des terrains constructibles pourtant à répartir sur les 20 ans à venir. Dans quel but ? Peut-être pour la satisfaction d'être à la tête d'une commune de plus de 5 000 habitants !!! Outre la transformation de notre cadre de vie et une circulation de plus en plus difficile, ce développement inconsidéré est inquiétant du fait qu'il va inévitablement induire de nouveaux besoins en matière de services et d'infrastructures (voirie, écoles, cantine...) alors même que la demande actuelle n'est pas satisfaite. Ce choix irresponsable est assorti d'un manque total d'anticipation quant à l'avenir de Cruseilles et il aurait sans doute été plus judicieux de consacrer une partie des 30 000 € alloués à l'inauguration de la Mairie à l'étude de cette problématique...

Pour Cruseilles Autrement, Cédric DECHOSAL et Sylvie MERMILLOD

... La rentrée scolaire ...

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à l'ensemble des élèves, des enseignants et à toutes les personnes qui les accompagnent.

École Primaire Publique de Cruseilles

- ⇒ 16 classes : 6 en maternelle et 10 en élémentaire,
- ⇒ 429 élèves répartis sur 2 sites : 167 en maternelle et 262 en élémentaire,
- ⇒ Une équipe enseignante composée de 19 enseignants (dont une enseignante spécialisée) et 2 enseignants remplaçants rattachés à l'école,
- ⇒ 6 ATSEM,
- ⇒ 1 auxiliaire de vie scolaire qui accompagne plusieurs enfants,
- ⇒ 1 nouvelle psychologue scolaire,
- ⇒ 1 direction : Stéphanie PILLET.

C'est une nouvelle année scolaire qui débute, avec cette année, une rentrée en musique dans un climat serein et agréable

Une hausse des effectifs et de nombreux nouveaux élèves ont fait connaissance avec leurs camarades et leur nouvelle école, dans la joie et la bonne humeur. De nouveaux enseignants sont arrivés et nous leur souhaitons la bienvenue.

L'équipe enseignante, très dynamique et très motivée se mobilise au quotidien pour la réussite de tous les élèves avec beaucoup de bienveillance et de nombreux projets sont d'ores et déjà à l'étude.



Cette année, la rénovation de l'école élémentaire débutera et les enfants en seront acteurs.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les partenaires (parents, APE, mairie, CCPC) qui nous accompagnent tout au

long de l'année et avec qui nous travaillons en étroite collaboration dans un même but et dans un climat de confiance pour l'épanouissement et le bien-être des élèves.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Stéphanie Pillet et son équipe



- ⇒ Assistante de direction : 1
- ⇒ Personnel administratif : 2
- ⇒ Personnel technique : 1
- ⇒ Personnel de cuisine : 5
- ⇒ personnel animation et nuit : 3
- ⇒ personnel médical : 0
- ⇒ Classes : 9

Elle dispense un enseignement général et professionnel selon la pédagogie de l'alternance aux métiers de l'agriculture.

- ⇒ Élèves : 176
- ⇒ Enseignants : 13
- ⇒ AVS : 1
- ⇒ Direction : 1

Cette année, 176 élèves intègrent la MFR Les Dronières : l'École des Agriculteurs d'Hier, d'Aujourd'hui et de Demain.

Nous voilà reparti pour une trentième rentrée, sur le site des Dronières, pour une belle année de formation et de vie.

Elodie Humbert, Assistante de Direction

Maison Familiale des Ébeaux

La reprise à la Maison Familiale des EBEAUX s'est extrêmement bien passée.

- ⇒ Elèves/apprentis : 148
- ⇒ Enseignants : 10
- ⇒ Direction : 1
- ⇒ Personnel administratif : 2
- ⇒ Personnel technique : 4
- ⇒ Classes : Formations en alternance et en apprentissage

DIMA 3^{ème} Professionnelle en Alternance à partir de 15 ans (statut scolaire)

CAP Maintenance Automobile

CAP Propreté Environnement Urbain Collecte et Recyclage

BAC Professionnel Maintenance Automobile

BAC Professionnel Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement

C'est un nouveau vent qui souffle sur la Maison Familiale des ÉBEAUX avec l'arrivée de la nouvelle Directrice, Nadia Lainé.

La rentrée est également de nouveau marquée par des résultats aux examens excellents avec un taux de réussite de 97%. Félicitations aux jeunes et merci aux salariés de la MFR ainsi qu'à nos maîtres d'apprentissage qui accompagnent nos apprentis au quotidien.

Cette rentrée s'inscrit avec l'arrivée de la classe de Bac Professionnel Terminale Maintenance Automobile. Nous lui souhaitons la bienvenue.

La commission travaux va poursuivre sa réflexion et son travail autour du projet agrandissement des ateliers et des locaux de vie résidentielle.

En attendant, nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 juin 2019 à la MFR des EBEAUX pour notre 6^{ème} édition de la journée de Zone de Gratuité.

Nadia Lainé, Directrice



Collège Louis Armand

- ⇒ Élèves : 648 élèves
- ⇒ Enseignants : 52
- ⇒ Principale : Mme Sylvie Quiblier, Principal Adjoint : M. Erwan Le Bouteillec
- ⇒ Adjointe gestionnaire : Mme Thérèse Rizzo et CPE : Mme Florence Godou
- ⇒ Personnel administratif : 3
- ⇒ Personnel technique : 6
- ⇒ Personnel médical : 2
- ⇒ Classes : 25 classes



C'est dans une ambiance musicale que les élèves du collège Louis Armand ont fait leur rentrée. Les effectifs sont encore à la hausse avec trois classes supplémentaires. Les élèves pourront profiter cette année de nouveaux enseignements avec l'ouverture de l'option bilangue italien en 6^{ème}, de l'option « Langue et Culture Européenne anglais en 3^{ème} » ainsi que la possibilité de participer à une chorale. Nous avons la volonté de poursuivre le travail de qualité avec nos partenaires (Conseil Départemental, mairie, CCPC et APECLA).

Cette année encore le collège affiche d'excellents résultats au brevet des collèges (94,6% de réussite dont 80,3% de mentions). Tous les élèves de 3^{ème} ont été affectés au mois de juillet dont 91,5% sur leur premier vœu.

L'ensemble des personnels du collège est mobilisé pour permettre à chaque élève de s'épanouir et de donner le meilleur de lui-même dans un climat serein et porteur des valeurs citoyennes.

L'équipe de direction du Collège.

École Primaire privée Saint Maurice

- ⇒ Élèves : 127
- ⇒ Enseignants : 7
- ⇒ Atsem : 2
- ⇒ Direction : Sandrine GOURCEROL
- ⇒ Personnel cantine/garderie : 4
- ⇒ Personnel administratif : 1
- ⇒ EVS : 1
- ⇒ Anglais : 1 (Chatterbox, Annecy)
- ⇒ Classes : 5 classes en double-niveaux (PS/MS ; GS/CP ; CP/CE1 ; CE2/CM1 et CM1/CM2)



« Une belle rentrée à l'école Saint Maurice où petits et grands avaient hâte de se retrouver pour cheminer vers une nouvelle année scolaire portée par le thème : « Les expressions ».

De beaux projets devraient voir le jour puisque les plus jeunes (de la PS au CE1) se lancent dans la création d'un film d'animation alors que les CE2/CM1 et CM2 sont en route vers le montage d'une comédie musicale !

Nous remercions chaleureusement les nouvelles familles qui ont choisi l'école Saint Maurice pour faire grandir leurs enfants ainsi que tous les partenaires locaux, CCPC et mairie de Cruseilles, qui sont présents dans les temps forts de l'année et nous soutiennent et nous accompagnent au quotidien. Nous souhaitons à tous et à chacun une belle année scolaire »

Sandrine Gourcerol, Directrice

MFR Cruseilles IMAA

- ⇒ Élèves : 130 élèves répartis sur 19 classes

Les niveaux BAC PRO et BTS

- ⇒ Enseignants : 15
- ⇒ Direction : 1
- ⇒ Direction adjointe : 1
- ⇒ Personnel administratif : 3
- ⇒ Personnel de Surveillance : 2

SECTION AERONAUTIQUE

- ⇒ **Bac pro aéronautique** : 47 élèves
(3 Options : option Système, option Avionique, Option Aviation générale)
- ⇒ **Mention complémentaire** : 29 élèves
(4 options : option Système, option Avionique, option Avions moteurs à pistons, option Hélicoptères moteurs à Turbines)

Les formations continues Adultes permettent d'obtenir la validation de la LICENCE EUROPÉENNE donnant l'accès à la qualification APRS (approbation pour la mise en sécurité). Cette qualification permet aux titulaires de donner leur accord pour autoriser les aéro-nefs à reprendre les vols.



Il est à noter que nos voisins Suisses viennent se former à la MFR IMAA pour les métiers de l'aéronautique.

FILIERE AUTOMOBILE

- ⇒ Bac pro automobile MVA : 29 élèves
- ⇒ BTS automobile MVA : 22 élèves

« La MFR CRUSEILLES IMAA, antenne CFA, est un centre de formation spécialisé en maintenance Aéronautique et Automobile. L'institut dispense toutes des formations en apprentissage. Les très bons résultats aux examens 2018 : 100% section Aéronautique + de 85% Section Automobile, montre la qualité de la formation en apprentissage.

A la rentrée 2018 La MFR IMAA a ouvert 2 nouvelles Mentions complémentaires post Bac Pro en filière Aéronautique :

- ⇒ MC Maintenance HMT (hélicoptères moteurs à Turbines)
- ⇒ MC Maintenance AMP (Avions moteurs à Pistons)

La MFR IMAA débute cette nouvelle année scolaire avec un nouveau conseil d'administration. M. Florian DUMONTEIL, Président élu en Juin 2018, est un parent d'élève.

Christine JOLIVET, Directrice

... Votre agenda ...

Novembre

Offrons un NOËL à tous ! Du 1^{er} au 30 novembre
Collecte de jouets à déposer dans l'agence Century 21
et en mairie

Remise des jouets aux associations mardi 4 décembre devant l'agence

Samedi 3

- Exposition peintures, sculptures de 10h à 18h, au gymnase en salle annexe, organisée par Cré'Art, vernissage à 11h30,
- Bourse aux ski, dès 9h, au gymnase en salle principale, organisée par le Ski Club,

Dimanche 4

- Exposition peintures, sculptures de 10h à 18h, au gymnase en salle annexe, organisée par Cré'Art,
- Comice agricole, en journée, au chef-lieu, organisé par les Jeunes Agriculteurs de Cruseilles,
- Spectacle, à 14h30, en salle du Théâtre de Cruseilles, présenté par Lou Patoué du Salève,

Samedi 10

Pièce de théâtre « La médiation », à 20h30 au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre,

Vendredi 9, Samedi 10 et Dimanche 11

Cérémonie commémorative du centenaire de l'armistice de 1918, selon le programme en première page,

Dimanche 11

Thé dansant, dès 14h, au gymnase, organisé par l'APE des écoles publiques,

Samedi 24

- Pièce de théâtre « La fiancée de papa », jouée par l'atelier adultes de la MJC de Meythet animé par Joe Martin, à 20h30 au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre,
- S.E.L, à 10h, 140, rue des Prés Longs – Aux Préfas – (A l'arrière du collège et du cimetière – en prolongement de la garderie périscolaire),

Dimanche 25

Bourse aux jouets, dès 8h30, au gymnase, organisée par l'APEL,

Vendredi 30

Collecte nationale de la banque alimentaire aux magasins Carrefour et Utile,

Décembre

Samedi 1er et dimanche 2

- Collecte nationale de la banque alimentaire aux magasins Carrefour et Utile,
- Marché de Noël et Animations en faveur du Téléthon, en journée, au gymnase, organisé par le Comité des Fêtes,

Dimanche 2

Spectacle, à 14h30, en salle du Théâtre de Cruseilles, présenté, par Lou Patoué du Salève,

Samedi 8

Soirée dansante, au gymnase dès 20h, organisée par le Football Club de Cruseilles,

Mercredi 12

Visite « Oingt et ses crèches », en journée, organisée par Cruseilles en marche,

Vendredi 14

Marché nocturne de Noël, dès 17h, place de l'Eglise, organisé par la Mairie,

Samedi 15

Pièce de théâtre « La roue a du jeu » jouée par la Compagnie TTT, à 20h30 au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre,

Jeudi 27

Don du Sang, de 16h à 19h, en salle annexe du gymnase,

Samedi 29

S.E.L, à 10h, 140, rue des Prés Longs – Aux Préfas (A l'arrière du collège et du cimetière – en prolongement de la garderie périscolaire),

Janvier

Jeudi 3 janvier

Cérémonie des Vœux du maire
Accueil des nouveaux habitants,
à 19h, au restaurant scolaire des Ébeaux

Samedi 5

Concert, à 20h, au gymnase, organisé par L'Harmonie Cruseilles - Le Châble.

Accueil du public à la mairie

La Mairie est ouverte au public les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de **8h30 à midi et de 14h à 17h**; la fermeture hebdomadaire est le mardi.

La ligne téléphonique principale est : 04 50 32 10 33

Laissez vous guider en

Tapant 1 : Service Cartes d'identité/Passports
Tapant 2 : Service Technique (dont urbanisme)
sinon, patienter pour toutes les autres demandes.

Cependant, les services suivants sont joignables directement aux numéros suivants :

- Service communication/gestion des salles/vie associative et culturelle : 04 50 66 76 43
- Service enfance/jeunesse : 04 50 64 55 39

A NOTER

Fermeture de l'accueil du public :
Vendredi 2 novembre et Lundi 24 et 31 décembre
Ouverture de l'accueil du public : Mardi 6 novembre